

Le « Festival pour l'Enfance et la jeunesse » Idéklic vous propose de participer
au 1^{er} concours d'affiche pour présenter son festival

Le règlement:

1. Présentation

Ce concours a pour but la réalisation d'un visuel destiné à la promotion de la 30^{ème} édition du Festival Idéklic qui aura lieu les 10, 11, 12 & 13 juillet 2019 et dont l'essentiel de la communication se fera sous forme d'affichage en ville, de programmes, d'encarts publicitaires, sur le site internet d'Idéklic et sur son facebook.

2. Organisation

Ce concours est organisé par l'association Idéklic. Cette association a pour principal champ d'activité de promouvoir et organiser son festival dédié à l'enfance et la jeunesse à Moirans-en-Montagne, commune Jura Sud dans la cité du jouet.

3. Conditions

Ce concours est ouvert à toute personne sans aucune restriction autre que celle d'approuver le présent règlement (accord des parents pour mineurs).

Par ailleurs, notre association se réserve le droit, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'exclure tout dessin pour lequel elle a des motifs raisonnables de croire qu'il porte atteinte à la propriété intellectuelle ou à tout autre droit de toute tierce personne.

4. Principe du concours

- Fil conducteur : Idéklic fête sa 30^{ème} édition
- Pour toute information sur ce festival – son historique, son cadre, ses programmations -, voir son site internet : <http://www.ideklic.fr>
- Dessin et graphisme

Les dessins et graphismes proposés devront être des créations personnelles, sans utilisation d'œuvres déjà existantes. Ils doivent, de plus, être libres de droits. Il ne sera accepté aucune œuvre résultant d'un précédent concours, toute réalisation ne pourra s'apparenter à des affiches déjà existantes.

- Aspect technique

Les participants devront réaliser une illustration type affiche. Tous les moyens et outils sont acceptés (peinture, collage, photo-montage, infographie).

L'original devra pouvoir permettre de réaliser (si sélectionné) des impressions de **Format papier A3** : 29,7 x 42 cm et de **Format papier A0** : 84,1 x 118,9 cm, avec une bonne qualité d'image avec une résolution de 300 dpi un profil couleur en CMJN, et 5 mm de fond perdu.

- Les éléments devant impérativement figurer sur l'affiche:

- 30^{ème} FESTIVAL POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE
- Contact : 03.84.42.00.28
- Site : www.ideklic.fr
- Les 10, 11, 12, 13 juillet 2019
- Moirans-en-Montagne / JURA
- Au bas de l'affiche, laisser un espace libre qui sera complété par les logos des partenaires.

5. Participation

Pour la sélection, vous envoyez votre (ou vos) projet(s) par courrier électronique, à l'adresse: festival@ideklic.fr en format réduit JPEG (1Mo maxi) ou par courrier au format A3.

. Votre email de participation doit inclure les mentions suivantes : nom, prénom, date de naissance, ville de résidence, adresse email, numéro de téléphone, site web (si vous en avez un). La participation doit être envoyée avant le **25 novembre 2018**

. Toutes les participations reçues après cette date ne seront pas valides.

L'association n'assume aucune responsabilité relativement aux participations perdues, retardées ou endommagées ; celles-ci seront considérées comme invalides.

6. Sélection du gagnant

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Idéklic sélectionneront le gagnant lors de leur réunion du mercredi 5 décembre 2018.

Le gagnant sera avisé directement par mail et/ou par appel téléphonique. La création gagnante sera publiée sur le site <http://www.ideklic.fr/accueil-1-1.htm> et sur Facebook.

7. Récompenses

Le gagnant du concours recevra une récompense de 200 € et 1 pass complet pour le festival 2019 une fois que la version définitive du projet aura été bien reçue.

8. Propriété intellectuelle

En soumettant son graphisme, le candidat déclare (document ci-dessous) que celui-ci est entièrement original et qu'il ne porte pas atteinte aux droits de tiers. L'association Idéklic ne saurait être tenue pour responsable d'une contrefaçon quelconque, le candidat en assumera la totale responsabilité auprès des ayants-droits (CF. code de la propriété intellectuelle). En ce cas, le Festival Idéklic s'octroie le droit de retirer la création du concours.

L'auteur de l'affiche retenue cède à l'association le Festival pour l'enfant Idéklic :

- le droit d'imprimer, de publier, de diffuser et de reproduire sous toutes formes sa création. L'association Idéklic est libre d'utiliser autant qu'elle le désire l'affiche ou des extraits de celle-ci pour son site web ou pour diverses communications.
- le nom de l'auteur de l'affiche sélectionnée, qui sera mentionné sur chaque reproduction, l'association s'engageant, dans la mesure des limites techniques, à faire référence à son site web.

9. Intervention graphique

Afin de la faire correspondre au maximum à l'image que l'association souhaite donner du festival, l'association pourra éventuellement retoucher l'affiche sélectionnée.

L'association s'engage à n'apporter aucune modification de fond sur les créations sans l'autorisation de l'auteur.

Je soussigné accepte les clauses du règlement ci-dessus , pour participer au 1^{er} concours d'affiche réalisé par le festival, à, le.....

Signature du participant